

## la semaine

■ **ONDES** Eau, gaz, électricité, les opérateurs installent par millions des boîtiers de mesure de consommation émettant sur les fréquences de la téléphonie mobile, et dans l'opacité, dénoncent des riverains.

# La télérelève des compteurs fâche

**F**évrier dernier, quartier Saint-Assisic à Perpignan, Marie-Laure Mager est interpellée par des voisins perplexes : des agents de Veolia « trifouillent » du côté des compteurs d'eau, au prétexte d'une intervention de maintenance. « J'ai appelé la police municipale, qui a constaté ce qui ressemblait à une intrusion. Les techniciens avaient pour consigne d'agir vite et discrètement. » La mission : remplacer les anciens compteurs d'eau par des modèles équipés d'un émetteur de type « téléphone mobile », programmé pour communiquer régulièrement au fournisseur, tout au long de la journée, les données de consommation du client.

**Eau, gaz, électricité**, les opérateurs se convertissent un à un à la télérelève des compteurs. Leur argumentaire est séduisant : tout le monde y serait gagnant. Les clients disposent d'un suivi journalier de leur consommation (via un site Internet), facturée « au réel » et non plus par estimations entre les passages de l'agent qui relève les index. De plus, toute fuite peut être rapidement détectée chez les particuliers comme sur le réseau urbain, dans l'intérêt de la collectivité. Enfin, et surtout peut-être, les opérateurs disposent d'un outil performant de gestion de la production (eau, gaz, électricité) et de la maintenance.

« Mais alors pourquoi agir en catimini ?, interroge la Perpignanaise. L'opérateur a obligation d'avertir les clients par courrier. En dépit des dénégations de Veolia, des dizaines de personnes n'avaient aucune information. Certaines ont fait état de menaces de coupure d'eau si elles ne les laissaient pas changer les compteurs. De la pure intimidation. Pour ma part, j'ai refusé, et je n'ai jamais été inquiétée. »

Marie-Laure Mager déclare souffrir d'électro-hypersensibilité (1). Membre de l'association Robin des toits, qui dénonce les risques

sanitaires des ondes, elle a interpellé l'opérateur. « Il s'abrite derrière l'agglomération, qui lui a délégué le service de l'eau. Et comme le contrat ne précise pas le mode de relève... Dans les communes voisines du Soler ou de Canohès, les compteurs communicants sont interrogés à

gré par des agents, de la rue, ils n'émettent donc pas en permanence. Ici, on nous impose un système sans aucun débat sur le risque sanitaire, ni alternative ! Veolia a agi selon sa convenance. Nous avons saisi les politiques pour que le dossier soit réouvert. » Les opérateurs veulent rassurer : la durée cumulée d'émission ne dépasse pas quelques secondes par jour, et à faible puissance. Réponse dilatoire, selon Robin des toits, qui voit surtout que ces compteurs

émettent, étalées sur la journée, plusieurs milliers de micropulsations à des fréquences particulièrement actives sur l'organisme.

Il existe peu d'études sur de telles expositions, et les opérateurs se déclarent parfaitement conformes à la réglementation sur les ondes.

« Ils essayent de passer en force pour établir un fait accompli », constate Étienne Cendrier, porte-parole national de Robin des toits, qui voit monter, avec ces compteurs communicants, une nouvelle forme de contestation anti-ondes.

**À Béziers, le dossier** de Lyonnaise des eaux, délégataire pour la distribution d'eau, n'a même pas été présenté à la commission examinant les demandes d'installation d'antennes de téléphonie mobile, « puisqu'il ne s'agirait pas d'un

sujet de même nature », s'étonne Bruno Goupille, représentant local de Robin des toits.

Le système diffère de celui de Veolia : les données de consommation sont envoyées par les compteurs via un émetteur radio, dans une gamme proche de la FM (qui n'est pas critiquée), et recueillie par une antenne qui les collecte dans un rayon d'un kilomètre. Puis les données regroupées sont envoyées aux services de Lyonnaise des eaux par un boîtier de téléphonie mobile, qui émet en permanence. La ville de Béziers a notamment autorisé la pose de ces équipements dans quatre écoles et deux gymnases. « Certains boîtiers côtoient des salles de classe, s'alarme Bruno Goupille, qui a déclenché réunions et confrontations techniques. L'opérateur minimise tout, et les services municipaux lui font

## ■ La photo de la semaine

Des personnes manifestent le 5 décembre à Washington après que la justice a relaxé les policiers responsables de la mort de Michael Brown à Ferguson et d'Eric Garner à New York.

CORUM/ANADOLU AGENCY/AFP

